

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Procès-verbal **CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du Jeudi 06 décembre 2013** **Sous la présidence de Monsieur Bernard INGWILLER**

Membres en exercice : 57

Présents ou représentés : 53

Hipp Alain, Hammann André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Beck Georges, Gross Dominique, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Pfister Georges, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis, Hurstel Alain, Lentz Patrick, Vix Jean, Welsch Gérard, Jacob Francy, Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Weber Francis, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Hammann Jean-Georges, Dudt Werner

Dont pouvoirs : 05

Klein Marcel (Issenhausen), Mathis Raymond, Muckensturm Roger, Krauth Pierre-Paul, Bernhardt Armand

Absents Excusés : 04

Huck Antoine, Detting Philippe, Geiss Jean-François, Boisson Valérie

Secrétaire de séance M. Pfister Georges, Maire d'Hochfelden

Le Président remercie l'ensemble des délégués, la Trésorière Mme Michel, la presse pour leur présence ainsi que la commune de Hochfelden qui s'occupera du service en fin de séance.

Le Président demande :

- de retirer le point n°2 de l'ordre du jour "Attribution des marchés Travaux du Moulin de Wilwisheim", le bureau n'a pas encore pu analyser le rendu du bureau d'étude,
- de rajouter deux points à l'ordre du jour "Autorisation au Président d'ester en justice" et "Décision modificative / intégration du FNGIR".

Ces requêtes sont unanimement acceptées.

Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum pour délibérer est atteint et déclare la séance ouverte.

1^{er} Point à l'ordre du jour : Approbation du Procès verbal du Conseil Communautaire du 17 octobre 2013

Le Procès-verbal du 17 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} Point à l'ordre du jour : Système d'information géographique – validation de l'étude et du cahier des charges / lancement de la consultation de marché

Vu la délibération du 29 février 2008, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au programme de digitalisation du Conseil Général du Bas-Rhin et au dispositif d'aide aux collectivités en matière de système d'information géographique

Vu l'étude préalable réalisée par le bureau SIGEO

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE l'étude préalable pour la définition du Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

APPROUVE le contenu du cahier des charges :

- ✘ L'achat de logiciel
- ✘ L'hébergement externe
- ✘ Les prestations de mise en œuvre
- ✘ L'installation du système
- ✘ L'intégration des données existantes (cadastres)
- ✘ Travaux spécifiques sur les données qu'il faut remettre aux normes – des 26 communes (documents d'urbanisme, intégration réseaux)
- ✘ Formation des utilisateurs
- ✘ L'administration déléguée

FIXE le coût d'objectif d'investissement à 25 000 €HT

AUTORISE le Président à lancer la consultation des prestataires suivant une procédure adaptée et à signer le marché

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin

Vote à l'unanimité

3^{ème} Point à l'ordre du jour : service des ordures ménagères – fixation des tarifs 2014

M FREUND rapporteur

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

FIXE la redevance 2014 de collecte des ordures ménagères comme suit:

PART FIXE		
	Volume bac	coût
Particulier	140-360-660	133
Activité	140	133
	360	237
	660	380
Administration	140-360-660	133
Association	140-360-660	133
Résidences secondaires	140	133

PART VARIABLE / LEVEE			
Volume bac	Prix à la levée		
	12 levées	13-24 levées	25-52 levées
140	3,00	3,50	4,00
360	7,50	9,00	10,00
660	14,00	16,00	18,00

51 voix pour

2 abstentions (Klein Marcel Ettendorf, Weiss Bernard)

4^{ème} Point à l'ordre du jour : Autorisation au Président d'ester en justice

Objet : défense des intérêts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans l'instance introduite par Monsieur MARQUES Daniel devant la juridiction de proximité de Haguenau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 21 octobre 2013 l'avocat de la partie demanderesse a déposé devant le tribunal un recours visant le remboursement de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères facturée au propriétaire

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Président à défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans cette affaire ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à ester en défense dans la requête introduite par Monsieur MARQUES Daniel devant la juridiction de proximité de Haguenau

AUTORISE le Président à solliciter l'assistance juridique de l'assureur Groupama et le cas échéant d'un avocat

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision

Vote à l'unanimité

5^{ème} Point à l'ordre du jour : FINANCES– enveloppe développement local 2013

Vu la délibération du 18 février 2010 approuvant le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn,

Vu la programmation 2013 au titre de l'enveloppe d'animation du territoire,

	2013	D.L. 2013	
Libellé action	action CCPZ	Subvention CG67	
SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE	63 000	31 500	
Enfance Jeunesse maison de l'enfance	60 000	30 000	
travaux de mise aux normes	30 000	15 000	HT
aménagement aire de jeux grands	15 000	7 500	HT
aménagement aire de jeux petits	15 000	7 500	HT
Enfance Jeunesse - communication	2 000	1 000	TTC
Enfance Jeunesse - communication signalétique véhicule - master	1 000	500	HT
SERVICE centre aquatique ATOO-O	6 000	3 000	
écran de communication	3 500	1 750	HT
lecteur CD	500	250	TTC
T-shirt ATOO-O communication	1 000	500	TTC
banque de matériel intercommunale	1 000	500	
Achat matériel	1 000	500	HT

SERVICE TOURISME	20 500	10 250	
communication touristique	2 000	1 000	TTC
manifestation touristique	4 500	2 250	TTC
<i>jeux intervillages</i>			
création de sentiers de randonnées	3 000	1 500	HT
étude pour l'aménagement d'une halte fluviale	11 000	5 500	HT
TOTAL	90 500	45 250	

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation 2013 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour un montant de 45 250,00 € de subventions attendues du Conseil Général du Bas-Rhin au titre des crédits d'animation du territoire

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

Vote à l'unanimité

6^{ème} Point à l'ordre du jour : FINANCES – Décision modificative / opération Maison de Pays

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative du budget principal d'un montant de 15 000 € pour l'opération Maison de Pays, établie comme suit:

DESIGNATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Opération 106 D-20418 subventions d'équipement	-15 000 €	
Opération 113 D-2313 constructions		+15 000 €

Vote à l'unanimité

7^{ème} Point à l'ordre du jour : FINANCES – Décision modificative / intégration du FNGIR

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative du budget principal établie comme suit:

✘ SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 283 819,00 €

✘ SECTION D'INVESTISSEMENT: - 36 445,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits

D-73923 : reversement sur FNGIR		320 264,00		
R-73111 : contributions directes				283 819,00
023 – virement à la section d'investissement	36 445,00			
	36 445,00	320 264,00	0,00	283 819,00
		283 819,00		283 819,00

SECTION INVESTISSEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
021 - virement de la section de fonctionnement				36 445,00	
opération 103 sport-culture-loisirs - 2314 construction	36 445,00				
	36 445,00	0,00		36 445,00	0,00
		-36 445,00		-36 445,00	

Vote à l'unanimité

8^{ème} Point à l'ordre du jour : VIE ASSOCIATIVE – subventions aux associations

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre de,

- ✘ la fiche N°1 «Ecole de formation des jeunes »
- ✘ la fiche N°2 « Poste de formateur professionnel »
- ✘ La fiche N°4 « Partenariat avec le service enfance et jeunesse »

Le Conseil de Communauté est amené à délibérer pour,

ATTRIBUE les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de 23 044,59 € réparties comme suit :

Nom de l'association	Fiche	critère	Montant alloué
Rêve d'Afrique	4	2 ½ journées SAJ	100,00 €
Evolusel	4	1 ½ journée SAJ	50,00 €
Ecole de musique du Pays de la Zorn	1	86 enfants	860,00 €
	2	20% poste	11 733,06 €
		½ poste directeur	10 301,53 €
		<i>Ecole de musique janvier-septembre</i>	22 894,59 €
TOTAL			23 044,59 €

Vote à l'unanimité

9^{ème} Point à l'ordre du jour : GESTION DU PERSONNEL – Création d'un poste de rédacteur

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

CREE un poste permanent de Rédacteur à compter du 5 janvier 2014 à temps complet 35/35^{ème}.

AUTORISE à défaut de recrutement statutaire, l'engagement d'un agent non titulaire sur cet emploi. La rémunération se fera alors comme suit :

↘ grade de rédacteur à l'échelon 5

↘ La durée de l'arrêté sera fixée à 1 an renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance de poste. Le contrat sera établi sur l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 modifié.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'embauche.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014.

Vote à l'unanimité

10^{ème} Point à l'ordre du jour : GESTION DU PERSONNEL – Création d'un poste d'emploi d'avenir

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

CREE un emploi d'avenir au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien au Centre Aquatique Atoo-o. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans à hauteur de 35h par semaine.

L'Etat prendra en charge 75 % du SMIC horaire brut.

FIXE la rémunération au SMIC, avec une variante maximale de plus 20%.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette embauche.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014

Vote à l'unanimité

11^{ème} Point à l'ordre du jour : Divers

- **Exposition nappe phréatique** du 5 mai au 30 juin 2014 à la Maison du Pays de la Zorn

- **Jeux inter-villages** : dimanche 29 juin 2014 à Bossendorf sur le thème de "la ferme dans le milieu agricole"

- **Rand'o folies** : du 12 au 15 juin 2014 sur le Pays de la Zorn.

- *Rivière du Schwartzgraben*

- *Point sur l'année 2013*

Clôture de la séance à 22h20

Le Président,

Bernard INGWILLER

SIGNATURES

COMMUNES	DELEGUES	FONCTION	SIGNATURE
ALTECKENDORF	HIPP Alain	Maire	
	HAMMANN André	Adjoint	
BOSENDORF	SCHAEFFER Eric	Maire	
	VOGLER Odile	Conseiller	
DUNTZENHEIM	LITT Claude	Maire	
	BRANDNER René	Adjoint	
ETTENDORF	WEISS Bernard	Adjoint	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
GEISWILLER	BECK Georges	Maire	
	HUCK Antoine	Adjoint	
GINGSHEIM	GROSS Dominique	Maire	
	BOISSEAU Catherine	Conseillère	
GRASSENDORF	MASSE Benoît	Conseiller	
HOCHFELDEN	PFISTER Georges	Maire	
	DETTLING Philippe	Adjoint	
	KAUFFMANN J-Luc	Adjoint	
	KRIEGER Christophe	Conseiller	
	VOLLMAR Laurence	Conseillère	
HOHATZENHEIM	CRICUI Jean-Marie	Maire	
	JOST Jean Louis	Conseiller	
HOHFRANKENHEIM	HURSTEL Alain	Maire	
	LENTZ Patrick	Conseiller	
INGENHEIM	VIX Jean	Maire	
	WELSCH Gérard	Adjoint	
ISSENHAUSEN	JACOB Francy	Maire	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
LIXHAUSEN	JUNG Pierre Paul	Maire	

	JOUFFROY Benoît	Adjoint	
MELSHEIM	MAISONNASSE Patrick	Maire	
	LIENHARDT Marc	Adjoint	
MINVERSHEIM	HOLTZMANN Yvette	Adjoint	
	BALL Christophe	Conseiller	
MITTELHAUSEN	GOEHRY Mireille	Maire	
	FLICK Daniel	Adjoint	
MUTZENHOUSE	DURR Claude	Maire	
	MATHIS Raymond	Adjoint	
RINGELDORF	WEBER Francis	Maire	
	MUCKENSTURM Roger	Adjoint	
SCHAFFHOUSE /ZORN	KRAUTH Pierre-Paul	Maire	
	RECHT Emmanuel	Conseiller	
SCHERLENHEIM	LEHMANN Marie-Paule	Maire	
	RUEST Jean Paul	Adjoint	
SCHWINDRATZHEIM	SUTTER Liliane	Maire	
	WEISS Claude	Conseiller	
	ULRICH Xavier	Adjoint	
WALTENHEIM/ZORN	KREBS Jeannot	Maire	
	HEPP Jean Denis	Adjoint	
WICKERSHEIM/WILSHAUSEN	HATT René	Maire	
	BERNHARDT Armand	Maire Délégué	
WILWISHEIM	GEISS Jean Francois	Conseiller	
	BOISSON Valérie	Conseillère	
WINGERSHEIM	FREUND Bernard	Maire	
	DECKER Régine	Adjointe	
	SPITZER François	Adjoint	
ZOEBERSDORF	HAMMANN Jean Georges	Maire	
	DUDT Werner	Adjoint	